

rains, nous avons le très strict devoir de l'enrichir, nous aussi, par notre apport. Nous n'avons surtout pas le droit de déployer notre activité individuelle, familiale, professionnelle et publique, sans nous soucier des conséquences que peuvent avoir, pour les autres, la façon dont nous l'exerçons. La doctrine sociale catholique n'est en somme que la transposition dans l'ordre temporel du dogme de la communion des saints qui nous enseigne que, dans la société surnaturelle qu'est l'Église, tous bénéficient des mérites et des prières de chacun, comme chacun bénéficie des mérites et des prières de tous. Rien n'est donc plus incompatible avec les principes fondamentaux de la sociologie catholique que l'individualisme. Dans la vie privée l'individualisme, tel que nous le concevons, aboutit au scepticisme et à l'indifférence, souvent même à la dureté de cœur et à ce qu'on est convenu d'appeler d'un mot encore peu académique le *je m'en fichisme*. Dans la vie conjugale, l'individualisme est une sorte d'égoïsme à deux, et dans la vie sociale, il a toujours provoqué des réactions exagérées et parfois des révolutions violentes.

Pour le sociologue catholique la question sociale est donc la question de savoir comment doivent être organisées les cinq sociétés fondamentales dont nous faisons partie, quels sont les droits et les devoirs des membres à l'égard de ces sociétés et des sociétés à l'égard de leurs membres, enfin quelles sont les règles qui doivent régir les rapports entre ces diverses sociétés. Les cinq sociétés fondamentales sont la société familiale, la société religieuse, la société civile, la société professionnelle et la société internationale des nations. Il m'est facile maintenant de délimiter mon sujet et de préciser davantage.

Devant nécessairement faire un choix dans les questions multiples qu'implique le problème social tel que je viens de le définir, je ne vous parlerai pas de la société primordiale